

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— madame Diane B. Fradette, directrice du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Frédéric Lagacé, attaché politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— madame Anne Racine, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

47036

Gouvernement du Québec

Décret 898-2006, 3 octobre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, le 11 octobre 2006

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) le 11 octobre 2006, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE monsieur Yvon Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, le 11 octobre 2006, ou s'il lui est impossible d'agir à ce titre, que monsieur Daniel Bernard, député de la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, agisse à ce titre ;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— madame Diane B. Fradette, directrice du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Frédéric Lagacé, attaché politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— madame Anne Racine, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

47037